



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 3 juillet 2017 à 16 h**

---

À une séance extraordinaire tenue le 3 juillet 2017 à 16 h à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS :**

Son honneur le maire  
Les conseillers

Jacques Gariépy  
Luc Leblanc  
Diane Dufour-Flynn  
Julie Gratton  
Rosa Borreggine

**EST ABSENT :**

Monsieur le conseiller  
Madame la conseillère

Normand Leroux  
Caroline Vinet

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général, Jean Beaulieu  
Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 354-07-2017**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions du public (article 322 – Loi sur les cités et villes)**
3. **Adoption du procès-verbal**
4. **Règlements**
  - 4.1 Adoption - Projet de règlement SQ-03-05-2017 modifiant le Règlement SQ-03-2012 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement - interdiction de stationner et limites de vitesse



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 3 juillet 2017 à 16 h**

---

---

- 4.2 Adoption - Projet de règlement SQ-04-01-2017 modifiant l'article 54 - Règlement SQ-04-2012 et ses amendements concernant les nuisances et l'usage et l'empiétement des voies publiques - Personnes autorisées à entreprendre des poursuites pénales

**5. Soumissions**

- 5.1 Adjudication - Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue des Ormes, des Érables, des Bouleaux et Alary (2017-GE-02)
- 5.2 Adjudication - Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue Aubry, sur la rue Claude, sur la rue Robert et sur l'avenue Saint-Gérard (2017-GE-03)
- 5.3 Adjudication - Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts (2017-GE-04)

**6. Administration et finances**

**7. Sécurité publique**

**8. Travaux publics et génie**

**9. Environnement**

**10. Urbanisme**

**11. Vie communautaire**

**12. Ressources humaines**

**13. Correspondance**

**14. Points nouveaux**

**15. Période de questions du public (article 322 – Loi sur les cités et villes)**

**16. Levée de la séance**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 3 juillet 2017 à 16 h**

---

**RÉSOLUTION 355-07-2017**

**PROJET DE RÈGLEMENT SQ-03-05-2017  
CONCERNANT INTERDICTION DE STATIONNER ET LIMITES DE VITESSE  
RÈGLEMENT SQ-03-2012 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro SQ-03-05-2017, modifiant le règlement numéro SQ-03-2012 et ses amendements afin d'interdire le stationnement sur certains chemins publics et modifier les annexes portant sur les limites de vitesse, soit adopté.

---

**RÉSOLUTION 356-07-2017**

**PROJET DE RÈGLEMENT SQ-04-01-2017  
MODIFIANT L'ARTICLE 54  
RÈGLEMENT SQ-04-2012 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES  
NUISANCES ET L'USAGE ET L'EMPIÈTEMENT DES VOIES PUBLIQUES  
PERSONNES AUTORISÉES À ENTREPRENDRE DES POURSUITES PÉNALES**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro SQ-04-01-2017, modifiant le règlement numéro SQ-04-2012 et ses amendements afin de préciser les personnes autorisées à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infractions utiles à cette fin, soit adopté.

---



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 3 juillet 2017 à 16 h**

**RÉSOLUTION 357-07-2017**

**ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR L'AVENUE DES ORMES, DES ÉRABLES, DES BOULEAUX ET ALARY (2017-GE-02)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 28 juin 2017 pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue des Ormes, des Érables, des Bouleaux et Alary (2017-GE-02);

ATTENDU QUE la Ville a reçu sept soumissions présentées par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u></b>
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	2 009 690,28 \$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	2 041 813,72 \$
Construction T.R.B. inc	2 109 127,73 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	2 342 530,54 \$
Les Constructions CJRB inc.	2 482 000,00 \$
Nordmec Construction inc.	2 491 149,53 \$
Charex inc.	2 597 160,97 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 3 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 2 009 690,28 \$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée, 3865, Alfred-Laliberté, Boisbriand (Québec) J7H 1P7, pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue des Ormes, des Érables, des Bouleaux et Alary, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt # 449-11-2016.

**RÉSOLUTION 358-07-2017**

**ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR L'AVENUE AUBRY, SUR LA RUE CLAUDE, SUR LA RUE ROBERT ET SUR L'AVENUE SAINT-GÉRARD (2017-GE-03)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 28 juin 2017 pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue Aubry, sur la rue Claude, sur la rue Robert et sur l'avenue Saint-Gérard (2017-GE-03);

ATTENDU QUE la Ville a reçu six soumissions présentées par :



Maire Greffier  
Initiales



**Procès-verbal  
de la séance extraordinaire du conseil municipal  
tenue le 3 juillet 2017 à 16 h**

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	2 163 765,69 \$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	2 480 984,19 \$
Construction T.R.B. Inc.	2 543 963,64 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	2 772 911,29 \$
Les Constructions CJRB inc.	2 948 909,84 \$
Nordmec Construction inc.	4 277 882,87 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 3 juillet 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 2 163 765,69 \$ incluant les taxes, présentée par Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée, 3865, Alfred-Laliberté, Boisbriand (Québec) J7H 1P7, pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue Aubry, sur la rue Claude, sur la rue Robert et sur l'avenue Saint-Gérard, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt # 449-11-2016.

**RÉSOLUTION 359-07-2017**

**ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉE SUR L'AVENUE PAGÉ ET SUR LA RUE DES MONTS (2017-GE-04)**

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 28 juin 2017 pour des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts (2017-GE-04);

ATTENDU QUE la Ville a reçu cinq soumissions présentées par :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Construction T.R.B. Inc.	794 920,88 \$
Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.	864 640,74 \$
Les Constructions CJRB inc.	982 786,75 \$
9088-9569 Québec inc.	1 141 621,51 \$
Nordmec Construction inc.	1 280 116,70 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 3 juillet 2017;



**Procès-verbal**  
**de la séance extraordinaire du conseil municipal**  
**tenue le 3 juillet 2017 à 16 h**

---

---

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 794 920,88 \$ incluant les taxes, présentée par Construction T.R.B. Inc., 991, rue Lauzanne, Saint-Jérôme (Québec) J5L 1V8, pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur l'avenue Pagé et sur la rue des Monts, soit acceptée.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt # 449-11-2016.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

---

**RÉSOLUTION 360-07-2017**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

---

\_\_\_\_\_  
Jean-François Gauthier  
Greffier et directeur des  
Services juridiques

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire